A Madame Christelle Luisier
Présidente du Conseil d'Etat
Par huissier

Lausanne, le 25 novembre 2025

Le Coran lu à la Cathédrale de Lausanne le 16 novembre 2025

Madame la Conseillère d'Etat, chère Christelle,

Lors d'une célébration interreligieuse à la Cathédrale de Lausanne, le dimanche 16 novembre dernier, la parole a été donnée à des représentants de l'UVAM (Union des Associations musulmanes vaudoises).

Il est intéressant de savoir exactement la teneur des propos prononcés par l'Imam qui s'est exprimé lors de cette célébration. Celui-ci a d'abord cité en langue arabe quelques versets tirés du Coran.

Cette citation a ensuite été traduite en français. Elle comportait le verset 64 de la Sourate 3 :

Dis : "Ô gens du Livre ! Venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah." Puis, s'ils tournent le dos, dîtes : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis."

Ce verset est très problématique. Pour certains chrétiens contemporains, dans leur bienveillance, il ne s'agit que d'un appel à l'unité autour de ce qui rassemble les trois monothéismes. Mais pour les exégètes musulmans, ce verset invite clairement les chrétiens à renier la nature divine du Christ, qui est au cœur de la religion chrétienne. Elle s'oppose aussi à toutes les béatifications auxquelles a procédé l'Eglise catholique.

Dans le cadre de la demande de reconnaissance présentée par l'UVAM, nous tenons à rendre le Conseil d'Etat attentif à la portée réelle des premiers propos jamais prononcés par un Imam dans la Cathédrale de Lausanne. Nous le rappelons : pour un musulman, ce verset 64 de la Sourate 3 est un appel explicite fait aux chrétiens de renoncer à la divinité du Christ. Qu'un Imam le prononce dans une cathédrale chrétienne nous paraît clairement franchir une ligne rouge dans le dialogue interreligieux. On peut se demander si cette citation dans ces circonstances n'est pas contraire à l'art. 7 de la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses. Imagine-t-on qu'un ecclésiastique chrétien, dans une mosquée, invite l'assistance à relativiser l'enseignement de Mahomet ?

Cet événement nous questionne sur la volonté de pacification affichée par l'UVAM. Aussi, nous souhaitons par ailleurs que la Commission consultative en matière religieuse soit saisie de cette information et qu'elle prenne la peine de rechercher la portée de ce verset dans la bouche et l'esprit d'un Imam.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère d'Etat, chère Christelle, l'expression de nos sentiments respectueux.

Jacques-André Haury	Jean-Bernard Chevalley	Laurent Balsiger
Député	Député	Député